

JOURNÉE D'ÉTUDES EUROPÉENNE DU CCOMS

14 mars 2017- Paris



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

CONTRAINTE ET LIBERTÉ EN PSYCHIATRIE: DES EXPÉRIENCES, DES RÉSULTATS

14 mars 2017- Paris



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

VERS UNE MODIFICATION DES PRATIQUES

Roselyne TOUROUDE. Vice-présidente de l'UNAFAM



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

LE PROGRAMME QUALITY RIGHTS DE L'OMS

Programme de l'OMS pour l'évaluation de la qualité et du respect des droits de la personne

- **Objectif : soutenir les pays dans l'évaluation et l'amélioration de la qualité des droits de l'homme des structures de santé mentale et d'accompagnement**
- **afin de**
 - Faire disparaître les maltraitances
 - Garantir des services efficaces et efficients
- **basé sur la convention internationale des droits des personnes handicapées (CIDPH)**

LA CIDPH

- **Adoptée en 2006 par l'Assemblée générale des Nations Unies**
- **Ratifiée par la France en 2010**
- **Son objet : promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées**
- **Promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque**
- **Elle doit garantir l'application effective des droits de l'homme**
- **« Par personnes handicapées on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. »**

5 THÈMES ISSUS DE LA CIDPH DANS CE PROGRAMME

- **Droit à un niveau de vie adéquat et à la protection sociale (article 28)**
- **Droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible (art.25)**
- **Droit d'exercer la capacité juridique et droit à la liberté et à la sécurité de la personne (art.12 et 14)**
- **Droit de ne pas être soumis à la torture ou à des peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants, ni à l'exploitation, la violence ou la maltraitance (art.15 et 16)**
- **Droit à l'autonomie et à l'inclusion dans la société (art.19)**

✦ L'ÉVALUATION : THÈMES- NORMES- CRITÈRES

OUTILS

- **chacun des 5 thèmes issu de la CIDPH est décomposé en une série de « normes », elles-mêmes subdivisées en « critères » qui constituent la base de l'évaluation de la qualité des droits**
- **les outils pour conduire une évaluation :**
 - guide d'entretien du programme Quality Rights
 - guide d'observation et de revue de la documentation
 - Guide pour l'écriture du rapport d'observation centré sur la structure évaluée
 - Guide pour l'écriture d'un rapport d'évaluation du pays

RETOURS SUR UNE EXPÉRIMENTATION

- **Constitution d'un groupe d'évaluateurs : le comité d'évaluation**
- **Formation collective à l'outil**
- **Invitation d'un centre hospitalier**
- **Préparation de la visite**
- **Réalisation de l'évaluation : deux jours**
 - Les entretiens
 - Avec les personnes usagères des services
 - Avec le personnel
 - Avec les membres des familles (ou les amis ou aidants)
 - Les observations de la structure
 - L'examen de la documentation de la structure
- **Le rapport de conclusion**
- **Utiliser les résultats de l'évaluation pour comprendre les carences et violations des droits et mettre en œuvre un plan d'amélioration de la qualité**



L'OBSERVATOIRE DES BONNES PRATIQUES DE L'UNAFAM

L'OBSERVATOIRE DES SOINS PSYCHIATRIQUES

- Dispositifs répondant à l'urgence
- Dispositifs pratiquant « l'aller vers » en psychiatrie : unités mobiles d'évaluation et d'intervention ou soins à domicile
- La réhabilitation psychosociale, apport de nouvelles thérapeutiques
- Dispositifs favorisant le partenariat entre professionnels de la psychiatrie et autres professionnels (médecins généralistes, psychologues, acteurs du social et du médico-social)
- Dispositifs favorisant la relation avec les aidants familiaux

Ces dispositifs et pratiques de soins identifiés dans le cadre du recueil de bonnes pratiques sont des facteurs de prévention des hospitalisations sans consentement, et de prévention du recours fréquent à l'isolement et à la contention.

LES PROPOSITIONS

**En s'appuyant sur la CIDPH et l'évaluation de la situation :
élaborer un plan d'actions pour la suppression de la contrainte et de l'isolement au sein de chaque établissement**

Promouvoir la prévention

- assurer des soins de qualité, et la continuité des soins**
- structurer et organiser des réponses aux situations d'urgence sur chaque territoire**
- former les équipes: formations aux droits des personnes handicapées –CIDPH- , formations Oméga, en réponse à l'agressivité**
- orienter la pratique des soins vers le rétablissement de la personne**

LA PRÉVENTION C'EST AUSSI

- penser l'architecture et la configuration des locaux et de l'environnement pour
 - améliorer la sécurité
 - offrir un environnement apaisant

QUESTIONNEMENT SUR LES SOINS EN PSYCHIATRIE

Nécessité d'une réflexion au sein d'un espace éthique dans chaque lieu de soins autour de la problématique des soins en psychiatrie

Notamment autour de l'équation :

**Soins sans consentement, contrainte en psychiatrie /
et**

Respect de l'autre, respect des droits de la personne :

CONCLUSION

Merci de votre attention

<http://www.unafam.org/>